



Affiché le 18/09/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Attribution du marché public n°2025-06 : Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets de déchetterie et des collectes sélectives (Lot 1)

Délibération n° 25 09 04

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Considérant la publication de l'Appel d'Offres Ouvert relatif au marché de mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets de déchetterie et des collectes sélectives - n°2025-06 (BOAMP n°25-59282 et JOUE n°345481-2025),

Considérant qu'il s'agit d'un marché de service à bons de commande passé sans minimum et avec un maximum annuel d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum,

Considérant l'allotissement du marché :

- Lot 1 : gestion des bas de quai des déchetteries, du tri et de la valorisation des flux collectés (sans minimum, maximum annuel de 1.100.000 € HT soit 4.400.000 € HT sur 4 ans),
- Lot 2 : réception, conditionnement, tri et valorisation des déchets ménagers recyclables (sans minimum, maximum annuel de 350.000 € HT soit 1.400.000 € HT sur 4 ans),
- Lot 3 : collecte des points d'apport volontaire (sans minimum, maximum annuel de 150.000 € HT soit 600.000 € HT sur 4 ans),

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des candidatures et des offres,**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 juillet 2025 a décidé :

- de la recevabilité de l'ensemble des offres reçues,
- du classement des offres au regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,
- pour le lot 1 : de choisir l'offre du Groupement Neriva Valorisation (mandataire) / Algora Environnement (co-traitant) / Oredui (sous-traitant) comme offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- pour le lot 2 : déclarer le lot infructueux pour absence d'offre,
- pour le lot 3 : déclarer le lot infructueux pour offre inacceptable.

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer le lot 1 « *gestion des bas de quai des déchetteries, du tri et de la valorisation des flux collectés* » du marché « *Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets de déchetterie et des collectes sélectives - n°2025-06* » au groupement Neriva Valorisation (mandataire) / Algora Environnement (co-traitant) / Oredui (sous-traitant).
- **Autorise** le Président à signer le marché avec l'entreprise et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

